

Référendum sur la révision constitutionnelle : lancement le 7 octobre 2020 de la campagne de sensibilisation

L'Autorité Nationale Indépendante des Elections (ANIE) a annoncé le lancement, le 7 octobre 2020, de la campagne de sensibilisation en prévision du référendum sur la révision constitutionnelle.

"En application des dispositions de la loi organique 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral, modifiée et complétée, ainsi que celles de la loi organique 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'ANIE, l'opération de sensibilisation en matière d'élection et la diffusion de la culture électorale figurent parmi les prérogatives de l'ANIE", précise la même source.

Cette campagne en matière de consultation référendaire sur le projet de révision constitutionnelle, qui durera jusqu'au 28 octobre 2020, sera conforme aux critères mis en place par l'ANIE et à la législation et l'organisation en vigueur.

Ainsi, la campagne de sensibilisation **sera ouverte le 7 octobre 2020 à partir de 08:00, et prendra fin le 28 octobre 2020 à minuit.**

Les organes et instances habilités à animer la campagne électorale ont été énumérés.

En plus des modalités de publicité prévues par la loi organique relative au régime électoral, la campagne électorale peut-être menée dans le cadre de la consultation référendaire sur la révision constitutionnelle par voie d'affichage, de distribution de dépliants, de correspondances et de tous les moyens écrits ou électroniques. A l'étranger, l'affichage s'effectue aux sièges des représentations diplomatiques et consulaires.

Le 1^{er} octobre 2020